

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2009 :

	principales décisions soumises au vote	vote	commentaire
n° 3	demande de subvention - étude déchetterie	"pour"	La demande concerne un subventionnement partiel d'une étude de faisabilité pour la création d'une déchetterie ; coût estimé de l'étude = 15 000 euros. L'ADEME peut la subventionner jusqu'à hauteur de 30 % et le Conseil Général peut faire un complément jusqu'à 50 %. A noter que 6 bureaux d'études ont été sollicités.
n° 4	Nouveaux noms de rue pour le plan des voies du quartier de Boulac	"pour"	décision prise en commission d'urbanisme. Pas de commentaires particuliers à faire sur ces décisions.
n° 5	demande de subvention d'équipement pour la réparation des dégâts de la tempête Klaus de janvier 2009.	"pour"	coût prévisionnel des travaux = 7 638 euros HT (panneaux circulation et éclairage public). Remboursement déjà perçu par l'assurance = 5 346,60 eur. reste 2 291,40 euros à la charge de la commune, qui fait une demande de subvention auprès du fonds de solidarité pour 40 % de la somme.
n° 6	Plan départemental des déchets ménagers projet d'implantation d'une équipement de pré-traitement et de stockage des déchets ménagers	"abstention"	Le maire demande d'approuver une convention de partenariat avec 5 autres communes (Arcachon sud, Arcachon nord/Andernos, Cestas/Canéjan, Val de l'Eyre et Martignas) pour financer, au prorata, une étude de 119 600 euros. Son objectif est le choix d'un site d'enfouissement parmi 4 proposés. Mais la Convention juridique ne nomme aucun site potentiel, même si SJI n'est pas visé compte-tenu de sa proximité avec l'aéroport de Mérignac. La convention est imprécise sur la base de référence pour la contribution financière de chaque commune, hors subventions.
n° 7	Aménagement et extension de l'école Jacques Prévert au Las	"pour"	4 projets d'architectes ont été présentés (facturés 3 000 euros chacun). Un comité de pilotage du 8/10 réunissant enseignants, parents d'élèves, élus et Conseil Général a analysé chaque projet et voter en faveur du projet "PUISSANT" (coût estimé des travaux = 1,9 Me maxi, dont 400 ke de réhabilitation). Après un long entretien avec la directrice de l'école sur les avantages et contraintes fonctionnels de chaque projets, je vote en faveur du projet "PUISSANT". L'opposition s'est abstenue (!), moins 1 voix...

parmi 7 questions diverses :

on retient que le maire envisage la réalisation d'une étude pour améliorer l'accoustique de la salle du Conseil Municipal en vue d'un enregistrement des débats à partir de la fin du 1er trimestre 2010. Le réaménagement de cette salle figurait dans mon programme de campagne en 2008.